

des commentaires que le député de Broadview (M. Gilbert) a formulés plus tôt au cours du débat. En ma qualité d'avocat ayant effectué un travail considérable dans le domaine de l'immeuble, je sais par expérience combien la question des garanties que le député a soulevée est importante. Il a signalé notamment des cas en Ontario, ainsi que des difficultés à Sudbury et à Deep River.

Je me suis adressé aux fonctionnaires supérieurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour leur demander d'examiner ces difficultés afin de voir si nous ne pourrions pas obtenir une réponse quelconque aujourd'hui avant que le débat ne prenne fin. Ces fonctionnaires supérieurs m'ont informé qu'à Sudbury—où seulement une vingtaine de maisons sont impliquées—la Société a rencontré l'entrepreneur qui, à la suite de cette intervention, a apporté des améliorations importantes. Pour autant que nous le sachions, les intéressés en sont satisfaits. Quant au cas de Deep River, autant que la SCHL le sache, il n'y a eu qu'une plainte. Ici encore, la SCHL est intervenue et le constructeur a effectué des travaux additionnels.

• (1600)

A mon avis, la question des taux d'intérêt élevés devrait être débattue à un autre moment, peut-être lorsque nous étudierons le bill C-209 d'ici une semaine. Nous pourrions alors examiner l'idée du député de Broadview qui préconise un taux d'intérêt de 6 p. 100. Tous les députés seront d'accord, je pense, pour juger souhaitable un taux d'intérêt de 6 p. 100 ou moins, pourvu que nous ayons l'assurance que le marché des investissements recevra assez d'argent du secteur privé pour permettre la construction des habitations requises.

Le député de Broadview ne nous a pas dit combien, selon lui, il faudrait verser de subvention pour réduire le taux à 6 p. 100. Il ne nous a pas dit non plus comment on pourrait obtenir assez d'argent du secteur privé si le taux était de 6 p. 100. Il pourra peut-être combler cette lacune quand nous serons saisis du bill auquel j'ai fait allusion.

Qu'aucun ministériel ou qu'aucun député ne se sente obligé de s'excuser des services que la loi nationale sur l'habitation a dispensés aux Ontariens durant les quatre années de pouvoir du gouvernement actuel. Durant cette période, cette loi a financé et permis la construction de plus de 200,000 maisons et de plus de 20,000 lits d'auberge pour les personnes âgées et les étudiants, ce qui représente une contribution totale de plus de \$3,100,000,000. Des gens des diverses régions de l'Ontario et de toutes les catégories de revenus tant jeunes que vieux ont eu l'occasion comme jamais auparavant de s'assurer ou de se voir fournir des logements convenables.

Sur ce total, plus d'un milliard de dollars provenaient de la caisse du gouvernement fédéral et devaient assurer par l'intermédiaire de la SCHL 70,000 maisons à des familles à revenu modeste ainsi qu'à d'autres gens peu fortunés, ainsi que 16,500 lits d'auberge à des vieillards et à des étudiants. Dans le seul secteur des logements sociaux subventionnés on a versé des fonds pour environ 40,000 familles nécessiteuses dans 73 localités ontariennes, ce qui représente un placement de 500 millions de dollars et de l'aide soutenue en subventions au montant de 20 millions de dollars par année.

Ma province a favorisé les nécessiteux comme jamais. Puis-je rappeler aux députés que, depuis quatre ans, on a construit en Ontario plus de logements pour les familles à faible revenu que dans l'ensemble du Canada depuis vingt-cinq ans. Le gouvernement a raison d'être très fier

de ses réalisations en matière de logement et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre partagent cette fierté. Et ce n'est pas tout. Par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le gouvernement fédéral a fourni 150 millions de dollars à 74 localités de l'Ontario pour l'installation de nouvelles usines de traitement des eaux usées, le remembrement des terrains à bâtir et la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine.

Permettez-moi de revenir au sujet des logements sociaux. Nous ne nous intéressons pas uniquement à l'expansion rapide du programme de logements sociaux pour répondre aux besoins des personnes âgées et des familles pauvres qui n'ont pas accès aux produits de l'entreprise privée sans qu'il y ait de leur faute. Nous nous intéressons également à la nature du logement fourni et à son intégration dans la localité. Nous ne nous intéressons pas seulement aux logements neufs, si importants soient-ils, mais aussi à l'utilisation à bon escient des logements existants.

Nous assurons à l'Ontario un appui financier lui permettant de verser des subventions de supplément de loyer aux familles pour leur permettre d'avoir accès à des logis convenables. Nous avons démontré et continuerons de démontrer notre désir d'accorder toute l'aide possible aux familles nécessiteuses pour leur assurer des logements convenables. Hier seulement, le ministre d'État responsable des Affaires urbaines (M. Basford) a annoncé l'approbation d'un programme de supplément de loyer pour l'Ontario en 1972, qui viendra en aide à 1,100 familles ontariennes qui seront logées dans des logements privés. Voilà un autre exemple d'une collaboration des trois paliers de gouvernement avec le secteur privé dans le dessein d'assurer un toit aux nécessiteux.

Dans certains milieux, on a beaucoup parlé du prétendu abandon du programme de rénovation urbaine. Puis-je signaler aux députés que le gouvernement fédéral affecte, depuis deux ans, à des programmes de rénovation urbaine, des sommes supérieures à celles versées par le passé, et cela signifie que des subventions représentant au total plus de 26 millions de dollars ont été versées dans ma province. On trouve un bon exemple de cette évolution en matière de réaménagement urbain dans le programme Trafann Court de Toronto, où les résidents du quartier se sont concertés avec les autorités de la ville pour réaliser une entreprise satisfaisante pour tous.

En général, cependant, les travaux de réaménagement urbain réalisés au Canada sont loin d'être parfaits, et consistent trop souvent à détruire les logements occupés par des familles à revenu modeste et à les remplacer par de grands immeubles de rapport, publics ou privés. Trop souvent, les résidents des quartiers réaménagés souffrent du réaménagement, et ceux qui sont directement touchés par ces travaux n'ont pas assez souvent la possibilité de s'exprimer sur ce processus qui influe profondément sur leur vie quotidienne. Loin de dépeupler le cœur des villes, nous nous efforçons d'améliorer les conditions de vie de ceux qui y résident, sans les bouleversements et les misères qu'entraîne le réaménagement urbain.

Le ministre l'a mentionné, une proposition sera bientôt présentée à la Chambre en vue d'améliorer les quartiers domiciliaires. En vertu de ce programme, les propriétaires et les locataires pourront les uns et les autres obtenir de l'aide afin de rendre les habitations délabrées des quartiers domiciliaires à la fois bonnes, salubres et attrayantes. Une aide sera également accordée aux familles à faibles et moyens revenus afin qu'elles puissent acquérir des terrains d'habitation ainsi que pour permettre l'acqui-